

INVITATION



Les Ateliers **RENCONTRES**

La valeur de la prestation intellectuelle

Dans le cadre de cet Atelier, l'USALR vous offre des outils pour MIEUX CONNAITRE VOS COUTS

Evaluer le prix de revient et le taux horaire dans les métiers de l'architecture

A partir d'exemples concrets, apprendre à estimer correctement et simplement ses charges, la valeur réelle de son prix de revient et donc son prix de vente ou taux horaire.

Différentes situations seront envisagées (architecte seul ou avec collaborateurs). Présentation d'outils informatiques simples et de méthodes pratiques à la portée de tous pour suivre la gestion de son agence.

Exemples de prix pratiqués par la profession à différents niveaux.

Actions pour créer une base de données financières librement accessible en ligne.

La meilleure façon de lutter contre le dumping c'est de savoir qu'elle est la valeur réelle de son temps et à quel prix on doit le vendre.

Cet Atelier poursuit le travail mené par l'USALR lors du colloque « **Comment bien choisir sa maîtrise d'œuvre ?** » qui s'est tenu en Octobre 2014, l'USALR avec les partenaires de la maîtrise d'œuvre du Languedoc Roussillon.

http://usalr.fr/files/2016/05/USALR_Comment-bien-choisir-sa-MOE_ACTES-07-October-2014.pdf

Quatre tables rondes se sont succédées au cours de la journée. Elles ont réuni des acteurs de la maîtrise d'ouvrage publique et de la maîtrise d'œuvre, invités à réfléchir sur la définition des besoins, le choix de la bonne procédure pour le bon projet et les critères pertinents pour choisir la meilleure offre en terme de qualité et de prix.

Conscient que l'architecture est l'art de bâtir nos villes. Elle a fait notre patrimoine et doit le faire pour demain.

La meilleure façon de lutter contre « Quand de mauvaises conditions d'exercice s'imposent aux architectes, la mauvaise architecture qui en résulte s'impose à tous ». Philippe TRETIAK



L'USALR
Union syndicale des Architectes du Languedoc Roussillon

&

Pierre CABANIS
Architecte DPLG
Programmation - Urbanisme - AMO

vous invitent

jeudi 19 Mai 2016 à 16h00

à la Maison des Professions Libérales - Montpellier

Les Ateliers Rencontres de l'USALR.

Défendre et fédérer

Ils sont destinés à améliorer, conforter et actualiser la pratique professionnelle et le dialogue entre professionnels.

Ils permettent d'informer gratuitement les adhérents et répondent à une attente forte de la profession.

Ils couvrent l'ensemble des champs de compétences de la profession.

Intervenants

Pierre CABANIS Architecte DPLG, Programmation - Urbanisme - AMO à Montpellier

Informations

USALR- Maison des Professions Libérales, 285 rue Alfred Nobel, 34 000 Montpellier - Email: contact@usalr.fr - www.usalr.fr

Adhérent(e) : gratuit | Non Adhérent(e) : 15€

Le bulletin d'inscription figure en page suivante

INVITATION



Les Ateliers **RENCONTRES**

Programme

16h00 **Accueil** des Participants

16h15 **Ouverture** de l'Atelier
Le mot de la Présidente, **Mme Karine SEVERAC**

ATELIER DEBAT

16h25 - 17h45 **PARTIE 1**

COMMENT DETERMINER LA VALEUR DE LA REMUNERATION PAR RAPPORT A L'EXPLOITATION DE L'AGENCE

- 1.1 La nature du prix en prestations intellectuelles
 - Le contenu du prix
 - La spécificité des prestations intellectuelles
- 1.2 La réglementation des marchés de MOE
 - La spécificité des marchés de MOE
 - Les deux systèmes réglementaires
- 1.3 Les autres marchés de prestations intellectuelles pour les architectes
 - Les missions d'AMO, de conseil, d'expertise
 - Les missions de formation, d'enseignement
 - Les métiers parallèles: La photographie, les métiers du spectacle, la scénographie, etc.

LA DETERMINATION DE LA REMUNERATION DES PI

- 2.1 La méthode du barème (ou du pourcentage)
 - 2.1.1 Principe de la méthode
 - 2.1.2 Rappels historiques en marchés privés
 - Le premier contrat type de l'UNSFA
 - La loi sur la Liberté de la Concurrence
 - Le contrat type de l'Ordre des Architectes
 - 2.1.3 Rappels historiques en marchés publics
 - Les marchés d'ingénierie
 - La loi MOP
 - 2.1.4 Intérêts et inconvénients de cette méthode
 - 2.1.5 Les difficultés d'application
- 2.2 la méthode du temps à passer

LES COÛTS D'UNE AGENCE D'ARCHITECTURE

- 3.1 Les recettes (ou créances)
 - Les honoraires, les gains divers, les produits financiers
- 3.2 Les dépenses (ou dettes)
 - Les charges fixes, les charges variables, les immobilisations
 - Les emprunts et frais financiers, les pertes, la provision pour investissement
 - La notion de Point Mort
- 3.3 - Le résultat
- 3.4 - La notion de faillite

LA DETERMINATION DU PRIX HORAIRE DE L'AGENCE

- 4.1 - Le principe fondateur de cette évaluation
- 4.2 - L'application
 - Le prévisionnel des dépenses, des recettes, du temps de travail effectif
- 4.3 - Remarques

QUESTIONS / REPONSES

Informations

USALR- Maison des Professions Libérales, 285 rue Alfred Nobel, 34 000 Montpellier - Email: contact@usalr.fr - www.usalr.fr

Adhérent(e) : gratuit | Non Adhérent(e) : 15€

Le bulletin d'inscription figure en page suivante

INVITATION

Les Ateliers **RENCONTRES**



Programme

17h45 Pause

18h00 - 19h20

PARTIE 2

LE CALCUL DES COUTS HORAIRES

- 6.1 La gestion du temps dans une agence d'architecture
 - 6.1.1 Le constat
 - La variabilité des situations
 - Les deux grandes méthodes de répartition des compétences
 - 6.2 La détermination de la rémunération selon la méthode du temps à passer
 - 6.2.1 Principe de la méthode
 - La décomposition du prix et des tâches et moyens humains
 - Les frais spécifiques
 - Exemples d'application
 - 6.2.2 Avantages et inconvénients
 - 6.3 Le comptage des heures
 - Principe, Exemples
 - 6.4 Le bilan par affaire
 - 6.5 Le prévisionnel de temps à l'année
 - 6.5.1 Le temps travaillé
 - La durée légale du travail,
 - Temps productif et improductif
 - Les altérations du temps travaillé, la notion d'efficacité
 - 6.5.2 L'estimation du temps prévisionnel annuel
 - 6.5.3 Le cas des « improductifs »

CAS PRATIQUES DE CALCUL

- 7.1 L'architecte solo
- 7.2 L'agence moyenne de 3 à 4 personnes
- 7.3 L'extension aux agences plus importantes

LES FORMES DU COUT HORAIRE

- 8.1 Le coût horaire moyen, par compétence, par employé

LE DEBAT ACTUEL ENTRE LES TENANTS DES DEUX METHODES DE REMUNERATION

- 9.1 - Le problème du dumping
- 9.2 - Les adeptes du barème / du temps à passer
- 9.3 - La nécessité d'une clarification pour dépassionner le débat

19h20 - 19h35

PARTIE 3

QUELQUES VALEURS DE REFERENCE

19h35 - 19h40

PARTIE 4

QUELQUES CONSEILS DANS L'ART DE NEGOCIER

19h40 - 20h00

PARTIE 5

DEBAT

20h00

Cocktail Dinatoire

Parcours et échanges avec les partenaires.

Dans le cadre des Ateliers **RENCONTRES**, l'équipe de USALR vous convie à partager un moment de convivialité et de partages confraternels.

Informations

USALR- Maison des Professions Libérales, 285 rue Alfred Nobel, 34 000 Montpellier - Email: contact@usalr.fr - www.usalr.fr

Adhérent(e) : gratuit | Non Adhérent(e) : 15€

Le bulletin d'inscription figure en page suivante

BULLETIN REPONSE

RSVP par fax au 04 67 45 02 26 ou en ligne : <http://www.usalr.fr/Ateliers>



www.usalr.fr

Les Ateliers **RENCONTRES**

Inscription pour Les Ateliers Rencontres N°09 **La valeur de la prestation intellectuelle**

Maître d'Ouvrage Adhérent(e) USALR Non Adhérent(e) USALR 10 €(sur place) Autre:

Nom, Prénom : _____

Société / Agence : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone fixe: _____ Portable: _____

Courriel : _____

Sera accompagné de (nom, prénom, fonction, agence, entreprise) : _____

Inscription en ligne par Internet :

INSCRIPTION

*Confirmation d'inscription : votre inscription vous sera validée par mail à réception de votre bulletin-réponse ci-jointe complétée par vos soins .

Plan de situation



Informations

Mme Karine SEVERAC - Présidente USALR - Port 06 85 02 59 13

Inscription préalable requise – Atelier limité à 60 personnes - Votre inscription implique votre participation à l'ensemble de l'atelier, merci.